

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE  
DU MERCREDI 11 MAI 2016**

Le mercredi onze mai deux mille seize, à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation du Maire, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FELDER, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de membres présents :** 10

MMES. Martine ZOLLER, Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER et Céline BIEDERMANN.

MM. Norbert WENDLING, Alain MAEDER, Jean-Marc MEYER, Jean-Jacques FELDER, Jean KNAUS et Hubert BAUMER.

**Nombre de membres absents excusés :** 1

MME. Marie LESAGE

**Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration :** 3

Pascal DI STEFANO qui a donné procuration à Norbert WENDLING.  
Christian AULEN qui a donné procuration à Jean-Jacques FELDER.  
Philippe HERQUE qui a donné procuration à Martine ZOLLER.

**Nombre de membres absents non excusés :** 0

**Assiste à la séance :**

M. Thomas BLANCK, secrétaire de mairie

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Il passe à l'ordre du jour ci-après.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016
- 3°) Organisation de la rentrée pédagogique 2016/2017
- 4°) Rétrocession voiries – rue du Buhnackerweg et rue de la Lauch
- 5°) Divers

**POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche le secrétaire de mairie, Monsieur Thomas BLANCK.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.**

**POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 26 avril 2016 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 avril 2016.**

**POINT N°3 : ORGANISATION DE LA RENTREE PEDAGOGIQUE 2016/2017**

Monsieur le Maire rappelle, la fermeture d'une classe élémentaire de Hattstatt a été prononcée par l'Education nationale à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une première réunion a eu lieu à l'inspection académique de Wintzenheim au mois de mars entre Mme MILLERAND inspectrice de l'Education Nationale, les directeurs d'école de Hattstatt et Gueberschwihr ainsi que les maires des deux villages.

A l'heure actuelle l'effectif est de 30 élèves, le prévisionnel pour la rentrée 2016/2017 étant de 24 élèves, donc en-dessous du seuil minimum (29 élèves) pour le maintien d'une deuxième classe d'élémentaire. L'école maternelle n'étant pas concernée.

A la rentrée de septembre 2016, l'école de Hattstatt serait composée de deux classes à savoir :

- une classe maternelle comprenant les élèves de la petite section à la grande section,
- une classe élémentaire serait formée par les élèves du CP au CM2.

Les enseignantes auraient donc, en charge, une classe à trois niveaux d'enseignement et une classe à cinq niveaux d'enseignement.

En créant un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), il serait possible d'apporter un fonctionnement plus optimisé et d'offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage. D'autant que la situation globale existante plaide en faveur d'un tel regroupement ; actuellement, il existe :

- un périscolaire commun, de même qu'un PEDT pour les deux communes,
- un projet d'école commun,
- une proximité géographique évidente,

- une bonne connaissance entre élèves des deux communes du fait d'organisation d'activités communes.

Les avantages qui en découleraient :

- un allègement du nombre de niveaux dans les classes formant le RPI ; un niveau unique pourrait même être envisagé pour une tranche d'âge,
- de meilleures conditions d'enseignements (le temps passé auprès des élèves),
- les élèves se trouveraient stimulés pas d'autre camarade du même âge,
- une meilleure mise en place des projets en particulier ceux tournés vers le collège (plus grande facilité pour la mise en œuvre des nouveaux programmes en vigueur à la rentrée 2016),
- une proposition de répartition pédagogique envisageable serait la suivante : une classe de maternelle dans chaque village de la petite section à la grande section, deux classes de cycle 2 (du CP au CE2) à Gueberschwihr, une classe de cycle 3 (CM1 et CM2) à Hattstatt.

Le conseil d'école de Hattstatt a voté favorablement à la création d'un RPI.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

**- EST FAVORABLE à la création d'un RPI entre les communes de Gueberschwihr et Hattstatt.**

**POINT N°4 : RETROCESSION VOIRIES – RUE DU BUHNACKERWEG ET RUE DE LA LAUCH**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SCI CENTAURE, dont le siège est situé Route de Thann, Cité de l'Habitat à LUTTERBACH, et représentée par la gérance, de la société LTA (Lotissement et Terres d'Alsace), elle-même représentée par son président, Monsieur Dominique GRIENENBERGER, projette de réaliser l'opération « Les Villas de Hattstatt » rue du Buhnackerweg, PC 68 123 10 B006 -1 du 30 Mars 2011.

Elle s'engage à réaliser les travaux de viabilisation de l'opération en question conformément à la demande d'autorisation du Permis de Construire ainsi que les travaux de voiries. Dès réception définitive des travaux et fourniture des dossiers des ouvrages exécutés, la totalité des ouvrages, résultant des travaux de viabilités, seront remis gratuitement à la commune afin d'être incorporés dans le domaine public communal de cette dernière. Ceci concerne les parcelles section 2 n° 264, 266 et 285.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE la cession de la SCI CENTAURE, représentée par la gérance de la société LTA, elle-même représentée par son président, Monsieur Dominique GRIENENBERGER, à la commune à titre gratuit des parcelles suivantes :**

- **section 2 n°264 (rue du Buhnackerweg) d'une superficie totale de 1,40 ares ;**
- **section 2 n°266 (rue de la Lauch) d'une superficie totale de 4,28 ares;**
- **section 2 n°285 (rue de la Lauch) d'une superficie totale de 1,71 ares.**

**POINT N°5 : DIVERS**

- Monsieur le Maire informe que la réunion de commission urbanisme concernant le PLU est décalée d'une heure en raison d'un imprévu de Monsieur WUNSCH, Directeur adjoint de l'ADAUHR.

- Monsieur WENDLING informe les conseillers d'une prochaine réunion de commission de l'information concernant le bulletin communal, à paraître en juin. De plus il évoque également la mise en place du site internet de la commune qui devrait être finalisé et mis en ligne pour le mois de juin.

---

La séance est levée à 20 heures 30.

**TABLEAU DES SIGNATURES  
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE HATTSTATT DE LA SEANCE DU 11 MAI 2016**

- 1°) Désignation du secrétaire de séance  
2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016  
3°) Organisation de la rentrée pédagogique 2016/2017  
4°) Rétrocession voiries – rue du Buhnackerweg et rue de la Lauch  
5°) Divers

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration (Signature)</b>
FELDER Jean-Jacques	Maire		
DI STEFANO Pascal	1 <sup>er</sup> Adjoint	Procuration à Norbert WENDLING	
WENDLING Norbert	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
FURSTENBERGER Marie-José	Conseiller Municipal		
BIEDERMANN Céline	Conseiller Municipal		
SYDA Caroline	Conseiller Municipal		
LESAGE Marie	Conseiller Municipal	Absente	
AULEN Christian	Conseiller Municipal	Procuration à Jean-Jacques FELDER	
MEYER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HERQUE Philippe	Conseiller Municipal	Procuration à Martine ZOLLER	
MAEDER Alain	Conseiller Municipal		
ZOLLER Martine	Conseiller Municipal		
BAUMER Hubert	Conseiller Municipal		
KNAUS Jean	Conseiller Municipal		